

Proposition pour atelier doctoral MED4

Impacts des politiques publiques de développement sur le fonctionnement et la durabilité des systèmes d'activité agricole : cas du bassin versant d'Oued Oum Zessar, Sud-est tunisien

Réalisé par Ounalli Nadia

Sous codirection de : Mr Mongi Sghaier et Mr Jean Philippe Tonneau

Inscription depuis 2008

Résumé

Le sud-tunisien a connu de profondes transformations mais il semble que les orientations des politiques publiques, centralisées et basées sur le développement agricole et des travaux publics atteignent leurs limites. Un des symptômes est le taux de chômage des diplômés issus de l'effort d'éducation. Il y a nécessité de repenser l'action publique, surtout pour garantir la durabilité des systèmes d'activités et de production face à la dégradation des ressources et aux risques liés au changement climatique. Ceci passe à la fois par une réflexion sur leur contenu et par une participation plus effective des populations tant dans la définition que dans l'exécution. Ce travail de thèse consiste en une contribution pour répondre à la question de recherche suivante ; les politiques publiques de développement préparent-elles à la durabilité des systèmes d'activité ruraux face aux changements socioéconomiques et environnementaux ?

Problématique et question de recherche

Le développement agricole et rural qu'a connu le sud tunisien malgré la faiblesse des ressources naturelles et leur fragilité a été obtenu grâce à d'importants transferts publics vers les zones défavorisées. Cette situation qui se prolonge encore malgré l'adoption d'une politique de libéralisation s'est traduite par une amélioration des indicateurs de développement rural et par une certaine amélioration de la couverture des besoins de la population par la production nationale. Toutefois, cette politique a atteint ses limites écologiques, financières, économiques et sociales (Elloumi, 2006). Les limites sont écologiques suite à une mobilisation et une utilisation excessives des ressources, encore aggravées par le changement climatique. Les limites sont financières du fait de la nécessité d'assurer dans la durée des transferts financiers vers le monde rural et les secteurs agricoles les plus fragiles. Et les limites sont économiques et sociales du fait de la difficulté à mettre en place un développement urbain qui offre une alternative à la population agricole sans possibilités d'emploi. Cette zone est marquée par :

Une aridité liée aux contraintes climatiques : L'aridité marque le sud tunisien dans ses composantes physiques (températures élevées, pluviométrie faible et irrégulière, succession des années sèches, ressources rares et limitées, eau et biomasse), mais aussi dans ses caractères productifs, culturels, sociaux et politiques. Les conséquences de l'aridité ont pu être amenuisées, grâce aux travaux d'infrastructure qui ont permis une mobilisation importante des ressources.

Des contraintes économiques : la mondialisation n'est pas favorable aux zones arides, et se traduit ces dernières années par l'inflation et l'augmentation des prix des céréales et des produits alimentaires, augmentation des charges de production, problèmes d'écoulement des produits agricoles (compétitivité locale et macro).

Les évolutions démographiques : la croissance démographique a été lente jusqu'à l'indépendance. Elle s'est accélérée au cours des trente années suivantes du fait de

l'amélioration des conditions de vie et des politiques de santé. Elle s'est progressivement réduite ces dernières années du fait de la diminution de la natalité et de la taille des familles.

Les changements culturels (évolutions socioculturelles) : évolution des mœurs, changement de la nature des besoins des jeunes qui sont liés de plus en plus au marché, accroissement des charges monétaires à l'échelle des ménages, diminution de l'autoconsommation des produits agricoles locaux (liés au transport et aux circuits commerciaux). Les facteurs socio-économiques sont liés aux évolutions d'une société pastorale, à l'organisation collective tribale, évolutions induites par une ouverture au monde et à l'abandon des pratiques nomades et le développement des besoins monétaires.

Ce travail de thèse consiste à répondre à la question de recherche suivantes : les politiques publiques de développement préparent-elles à la durabilité des systèmes d'activité ruraux face aux changements socioéconomiques et environnementaux ?

Les hypothèses de recherche retenues pour ce travail sont :

- Hypothèse empirique : les politiques publiques dans le sud tunisien ont contribué à la durabilité des systèmes d'activité mais ont une grande fragilité en termes de durabilité. Elles rencontrent des difficultés pour créer des activités durables, du fait des risques que représente l'agriculture (mondialisation, et changement climatique). Leur évolution nécessite une implication plus importante des populations.
- Hypothèse théorique : Pour garantir cette implication, une action spécifique de type ingénierie territoriale est nécessaire. Les politiques publiques, pour être efficaces, doivent s'appuyer sur une vision partagée de l'avenir, rendue difficile dans ces périodes d'incertitudes, en particulier climatique. La définition de ces politiques doit associer forum et arènes. La mise en œuvre de cette ingénierie territoriale est basée sur l'information, support de décision.
- Hypothèse méthodologique : l'analyse des expériences des politiques de développement territorial passé, ainsi que l'analyse historique du fonctionnement de systèmes d'activité agricoles, permettent de mesurer leur contribution à la durabilité des systèmes d'activités. Cette information, si utilisée dans des démarches participatives, contribue à la capacité d'innovation et d'adaptation des sociétés. De cette analyse et des processus qu'elle induit, des recommandations peuvent en être tirées.

Les objectifs de la thèse sont :

- Dans une situation de « saturation » des politiques de développement, contribuer à repenser l'action publique en réfléchissant l'avenir du sud tunisien dans une optique de développement durable.
- Construire un cadre d'analyse théorique et méthodologique pour analyser les politiques publiques au sud tunisien.
- Appliquer ce cadre à une situation considérée représentative du sud tunisien
- Tirer des recommandations pour renforcer et orienter ces politiques de développement durable tant en termes de contenus que de méthodes.

Approche méthodologique

Ce travail a été développé en cotutelle dans le cadre de la convention entre CIRAD (France) et IRA Médenine (Tunisie). Cette thèse se mène dans le cadre d'un projet européen LUPIS (Land Use Policies and Sustainable Development in Developing countries) dont le CIRAD et l'IRA sont parmi les partenaires. Ce travail a bénéficié des expériences et des outils méthodologiques fournis et utilisés dans ce projet.

L'approche méthodologique de ce travail de recherche porte sur :

- Recherches bibliographiques sur les concepts théoriques de développement durable, des politiques de développement, des systèmes d'activité agricoles, et sur l'expérience tunisienne de développement.
- Une analyse des expériences de développement en Tunisie et dans le gouvernorat de Médenine
- Enquête de terrain sur les politiques de développement dans le bassin versant d'Oued Oum Zessar. Elle a été menée auprès de 60 agriculteurs de la zone, dans le cadre du projet LUPIS. Une partie de cette enquête a servi comme point de départ pour connaître les actions des politiques de développement dans cette zone.
- Enquête de terrain sur le phénomène de changement climatique. Elle a porté sur l'impact de ce phénomène sur les systèmes d'activité agricoles, et sur les stratégies d'adaptation de la population locale au changement climatique. Cette enquête s'est adressée aux leaders d'opinion (chef de village, chef de terres) et à des échantillons des différents groupes socioprofessionnels (les femmes, les agriculteurs propriétaires terriens, agriculteurs sans terre, aux éleveurs transhumants, éleveurs résidents et jeunes).
Un guide d'entretien a été mené en parallèle auprès d'un échantillon de 5 techniciens, de 8 chercheurs et de 3 représentants d'organismes non gouvernementaux. L'échantillon global a compté enfin 67 personnes cibles.
- Une application de la méthode d'analyse multicritère pour l'évaluation d'impact de la politique de Conservation des Eaux et des Sols sur la durabilité des systèmes d'activité agricole.
- Participation à des ateliers dans le cadre du projet LUPIS, pour l'application des approches, DPSIR (Driver, Pressure, State, Impact, Responses), FoPIA (Framework for Participatory Impact Assessment)
- Une conception d'un modèle de programmation multiobjective pour l'évaluation d'impact de la politique de conservation des eaux et des sols sur les systèmes d'activités agricoles (répartition spatiale optimale des systèmes d'activité agricoles, pratiques agricoles, ...)

Analyse historique du processus de développement

Les années soixante: la période coopérative

Dès l'indépendance, le gouvernement tunisien a essayé de sortir le pays de l'état de sous-développement dans lequel il a été imprégné. La période de colonisation n'a fait hérité que misère, marginalisation de la population et morcellement des terres les plus fertiles. La mainmise des colons sur les bonnes terres du Nord a accentué davantage le déséquilibre régional qui a engendré un gonflement démographique sur le littoral suite à l'exode rural continu.

Selon Sethom (1992) et Dimassi (1993), le constat de ce déséquilibre régional a poussé les pouvoirs publics à orienter leur politique de développement vers la création des Chantiers de Lutte Contre le Sous- Développement afin d'insérer la population dans l'économie nationale.

Ces chantiers avaient pour objectifs : i) la création et/ou le renforcement des équipements sociaux et des services publics dans toutes les villes surtout celles de l'intérieur, ii) la promotion des pôles de croissance industrielle à l'intérieur du pays, iii) la réforme des structures agraires pour augmenter la production agricole, pour créer des emplois et diminuer l'exode rural déjà existant.

"La tunisification de l'héritage colonial" (Abaab et Elloumi, 1995) n'a pas touché seulement les terres agricoles (loi du 12 Mai 1964), mais s'est répertoriée aussi sur le secteur industriel par la nationalisation et la récupération des différents établissements industriels publics (Dlala, 1989). La période des années soixante a vu le début de création des entreprises et

sociétés "tunisiennes" : la société tunisienne de construction mécanique et navale en 1963 à Menzel Bourguiba, l'usine de cellulose à Kasserine en 1962, la sucrerie raffinée à Béja et la société nationale de liège à Tabarka. Ce secteur a bénéficié de 30% du total des investissements soit 287 MDT dans la période allant de 1962 à 1971.

Cette politique qui encourageait la revalorisation des ressources locales des régions de l'intérieur du pays n'a pas pu empêcher la continuité de l'exode rural surtout vers les grandes villes du littoral qui représentaient, désormais, un nouvel espoir pour les chercheurs d'emplois dans un autre secteur : le tourisme. Selon Sethom (1990), l'expansion touristique privée en 1965 était le résultat de : i) l'afflux croissant de touristes, ii) l'encouragement étatique, iii) l'exonération fiscale et douanière et aussi les facilités bancaires.

Pour le secteur agricole, cette période a été marquée par la coopérativisation forcée dont on émergeait les petites exploitations traditionnelles avec les grandes de type moderne. Cette tendance politique avait pour but la modernisation et l'intensification de l'agriculture par l'introduction du paquet technologique afin d'engendrer le surplus économique requis par l'industrialisation. Ce mouvement n'a pas répondu à ses objectifs et a créé d'autres conséquences telles que la perte d'identité du petit exploitant, l'augmentation continue de l'exode rural, et la détention des majorités des terres par les grands exploitants. L'année 1969 a marqué l'arrêt de cette tentative mais avec conservation des fermes les plus rentables sous forme d'UCP¹ (Sethom, 1992 et Boughanmi, 1997). Il faut toutefois noter que pour se construire, l'Etat tunisien avait recours aux endettements extérieurs et se voyait diriger dans son essor de développement par des bailleurs de fonds (Belhadi, 1990).

La période des années soixante était une étape marquante dans l'histoire du développement de l'économie nationale. En effet, il y avait installation des premiers germes d'industrialisation dans tout le pays et un début d'expansion du secteur touristique au dépend d'un secteur agricole handicapé qui n'arrivait pas à lui seul à satisfaire les besoins d'une population en croissance. Tout cela était à l'origine d'un déséquilibre régional hérité dès l'époque coloniale et accentué avec les décisions du pouvoir public. L'exode rural est devenu un phénomène alarmant dont on se doutait les conséquences.

Aridité et Société à dominance pastorale.

Pendant la période coloniale, les actions en faveur des zones et des agricultures défavorisées furent très limitées du fait que l'action du pouvoir était prioritairement orientée vers le développement des exploitations des colons. C'est ainsi que les programmes de fixation des nomades sur des terrains de parcours ont été entrepris, dans le cadre de la politique de « lotissement indigènes » qui était complémentaire à la politique des lotissements de la colonisation agricole (Elloumi, 2006).

Les systèmes de production traditionnels sont basés sur le pastoralisme. Ces systèmes sont marqués par l'activité d'élevage qui est conduite en extensif sur des vastes parcours collectifs. La conduite des troupeaux est marquée par le déplacement des cheptels à la recherche de l'alimentation autour des points d'eau dans les parcours de Dhahar et d'ElOuara. La population nomade tire profit de leurs systèmes d'élevage par la mobilité des troupeaux avec une gestion collective des parcours et des puits. Dans cette époque, les parcours sont en bon état vu l'abondance des ressources naturelles notamment les parcours. La population rurale vit en communauté dans le cadre d'une organisation tribale dirigée par la loi commune qui règle les relations sociales et offre des services selon une loi d'usage qui respecte la hiérarchie sociale ainsi que les liens de parenté. Cette loi assure une gestion collective des parcours (Bourbouze, 2003).

¹ Unité Coopérative de Production

L'aridité se traduit par la faiblesse de la disponibilité en eau et de la production en biomasse. Les populations ont développé des systèmes de production basés sur la gestion de ces ressources rares par les ruminants en développant la mobilité pour utiliser au mieux l'eau et les ressources fourragères.

Les systèmes d'exploitation agricoles sont basés sur une agriculture paysanne qui répond aux besoins de subsistance de la population. Les pratiques agricoles sont basées sur la céréaliculture et l'arboriculture notamment l'oléiculture. La production agricole est destinée à la consommation familiale, à l'alimentation de bétail, et au stockage pour les années de disettes.

Vers la fin de cette période, une partie de la production agricole appelée surplus du producteur a commencé à être commercialisée mais à des marchés locaux. En effet, dès les premières années de l'indépendance, la politique agricole a cherché à intégrer l'agriculture à l'économie nationale.

A son indépendance, la Tunisie a hérité d'une agriculture duale et faiblement intégrée à l'économie nationale. Cette agriculture appelée paysanne ou de subsistance est marquée par une production relativement faible qui est destinée à la satisfaction directe des besoins alimentaires de la population.

D'après Elloumi (2006), depuis l'indépendance, l'agriculture tunisienne est handicapée à la fois par des ressources naturelles limitées et surexploitées. En un demi siècle, l'agriculture tunisienne a subi de profondes mutations qui ont touché tout autant les aspects techniques que l'occupation de l'espace et les systèmes agraires.

Cette période est caractérisée par une croissance lente de la population jusqu'à l'arrivée des services médicaux, puis elle s'est accélérée. Le taux de croissance démographique est estimé à 1,8% en 1966 contre 1,7% en 1956 et 0,6% en 1921 (INS, 2008₁, 2008₃). Dans le gouvernorat de Médenine, la croissance démographique a fortement augmenté durant la période 1956-1994 avec un taux d'accroissement de 1719,9%. Dans les zones rurales agricoles, les familles sont élargies et nombreuses, vu que l'activité agricole nécessite un grand nombre de main d'œuvre familiale (Source : INS, 2008₁).

Les dernières années de cette période sont marquées par une émigration massive et un exode vers d'autres villes du pays. Ce mouvement migratoire a été considéré par la population et les pouvoirs publics comme une solution. Elle a en effet atténué la pression sur le marché d'emploi et a amélioré les conditions de vie d'une partie de la population. Mais, elle a eu également des effets négatifs sur le secteur agricole en le privant de main d'œuvre agricole et en accordant peu d'entretien aux techniques de conservation des eaux et des sols. Pendant cette période, le taux de chômage est élevé. Il a atteint 15,8% en 1975 contre 15,2% en 1966 (INS, 2008₃).

Les systèmes étaient sensibles aux accidents climatiques et les sécheresses qui pouvaient avoir des conséquences dramatiques qui se manifestaient par des crises. La sécurité alimentaire n'était pas totalement assurée. Le sud tunisien se caractérisait par un certain abandon du point de vue des infrastructures et des services. L'éducation et la santé étaient traditionnelles. Le niveau de vie, si mesurée des taux habituellement utilisés (mortalité infantile, espérance de vie, taux d'alphabétisme..) était bas par rapport aux réalisations à l'échelle nationale. Le *Taux d'alphabétisme en Tunisie* a atteint 67,9% en 1966 contre 84,7% d'alphabètes en 1956. *Le taux de scolarisation* a rapidement augmenté après 1958. Dès le début des années 1970, la moitié de 6-14 ans fréquentent les établissements d'enseignement primaire. Le taux de scolarisation n'a cessé de croître et, en 1991, lorsque l'école devient obligatoire pour tous les enfants de 6 à 16 ans, il est déjà supérieur à 80%

(Gastineau,...). Vers les années 1970, le *produit intérieur brut* par habitant n'a pas dépassé les 250 dinars par habitant (INS, 2007₁, 2007₃).

Dans le gouvernorat de Médenine, les Institutions de développement agricole sont présentées par les coopératives. Ces organisations ont été créées après l'indépendance et se sont développées jusqu'aux années 1960. Mais des échecs de développement ont été enregistrés, et ont conduit à les abandonner, avec un recours à la libéralisation du secteur agricole. Les résultats des statistiques menés par l'Office de Développement de Sud montrent bien que le nombre des adhérents aux coopératives a diminué proportionnellement avec la diminution des coopératives.

Pendant cette période, et dans la région de Médenine, cette situation a été considérée comme de sous-développement et a entraîné la mise en œuvre de politiques volontaristes de développement.

Période allant de 1970 à 2000 : des politiques "développementistes"

Ces politiques développementistes sont initiées à l'indépendance. Elles ont été accompagnées par une "ouverture au monde" qui a entraîné une modification des comportements et des besoins. En particulier, les besoins monétaires se sont développés. La volonté de développement et de modernisation s'est traduite d'abord par des politiques d'infrastructure (routes, électricité...) mais aussi de services, en premier lieu éducation et santé. Les retombées sont apparues à partir des années 70. Le niveau de vie s'est progressivement amélioré et a contribué à l'augmentation de la population.

Cette période est marquée par une croissance démographique relativement importante vue les services développés de santé et les programmes de santé maternelles et infantiles dès les années 1960. Le taux de croissance démographique est passé de 2,3% entre 1966 et 1975 à 2,5% en 1984 (INS, 2008₁, 2008₃). La Tunisie a toujours encouragé les programmes de santé maternelle et infantile. En effet, le taux de mortalité infantile a été divisé par quatre depuis 1970, avec un taux de 18,5 pour 1000 naissances en 2007 contre 37,3 pour mille en 1990. Ce taux devrait atteindre 10,9 décès pour mille naissances en 2015 grâce aux efforts visant le renforcement des programmes de prise en charge néonatale, de prévention et de dépistage de l'handicap et la vaccination (Gueddana, 2009).

Le taux de scolarisation n'a cessé de croître. En 1991, lorsque l'école devient obligatoire pour tous les enfants de 6 à 16 ans, il est déjà supérieur à 80% (Gastineau,...). Le nombre des écoles est accru de 435 en 1995 à 446 écoles en 2000 (INS, 2006 ; 2007₂ ; 2009₃). *Le taux d'analphabétisme* a atteint 27% en 1999 contre 54,9% d'analphabètes en 1975 (INS, 2007₃ ; 2009₃).

Le taux de chômage a faiblement augmenté. Il a atteint 16% en 1999 contre 15,8% en 1975. Mais la plus grande proportion des demandeurs d'emploi sont des jeunes diplômés (enseignement supérieur). Cette proportion est élevée à 8,6% en 1999 contre seulement 1,8% en 1975 (INS, 2008₃).

L'indicateur de développement humain est un indice composé qui mesure la qualité de vie moyenne de la population d'un pays (PNUD, 1999). Durant les trente dernières années (1975-2006), l'indice de développement humain a enregistré un accroissement important avec un taux de 54,14 %. Le niveau le plus haut est enregistré en 2006 à raison de 0,8 contre une valeur plus basse enregistrée en 2005 à raison de 0,519 (INS, 2007₁ ; 2007₂ ; 2009₃).

La pauvreté a substantiellement reculé en Tunisie depuis 1975. Les chiffres ressortant des différentes enquêtes effectuées par l'Institut National des Statistiques renseignent, qu'en absolu, le nombre de pauvres a connu une baisse relativement accélérée passant de 823 mille

en 1980 à 399 mille en 2000. Au vue de la situation dans les milieux urbain et rural et jusqu'en 1980, les catégories de populations pauvres se concentraient dans les zones rurales, représentant à cette période 62,3% de la population totale des pauvres. En 1990, un retournement de tendance a commencé à se profiler et à prendre de l'ampleur. Dans les zones urbaines le nombre de pauvres a atteint 354 mille, soit 65% du nombre total.

Au cours des années 90, après une stagnation sur la période 1985-1990, la pauvreté continue à diminuer et concerne 4% de la population en 2000. Par la création de mécanismes de développement rural et de promotion sociale tels que le fonds de solidarité nationale (26/26), qui permet des interventions rapides et ciblées sur les zones et les catégories les plus défavorisées, puis le fonds de promotion de l'emploi (21-21) dont les interventions visent l'amélioration des conditions d'insertion des jeunes dans le marché de travail et notamment les jeunes diplômés. Il faut aussi signaler la création de la Banque Tunisienne de Solidarité (BTS) qui intervient dans le domaine du micro-crédit et de la création d'activités génératrices de revenu. Toutes ces actions vont permettre, à côté du maintien d'un certain niveau de subvention des produits alimentaires de premières nécessités et d'une politique active pour la valorisation des salaires de base (SMIG et SMAG), d'atténuer les effets de la libéralisation de l'économie sur les couches les plus vulnérables de la population partout dans le pays y compris les régions du sud notamment quand le contexte social l'exige (Elloumi et Abaab, 2009). Cet effort a permis d'atteindre en 2007 un taux de pauvreté de 3,8%. Il devrait atteindre un niveau inférieur à 2% en 2015 (Gueddana, 2009).

En Tunisie, *le produit intérieur brut* par habitant a augmenté depuis les années 1970. Durant la période allant de 1970 au 1987, cet indicateur est marqué par une augmentation relativement faible du PIB (figure, annexe...). Mais une élévation brute depuis les années 1987 suite aux programmes d'ajustement structurel et à une augmentation relativement importante des SMIG et des SMAG ainsi que le développement de la pluriactivité et la diversité des sources de revenu dont la grande part est d'origine de l'émigration (INS, 2007₁, 2007₃). En Tunisie, le coefficient migratoire négatif s'est sensiblement amplifié durant les 20 dernières années (-10,7) pour 1000 habitants et par an au cours du quinquennat 1999-2004 contre (-4) au cours du quinquennat 1984-1989. Dans le gouvernorat de Médenine, l'émigration officielle, bien qu'elle a beaucoup régressée depuis la moitié des années 1970, l'émigration clandestine et les activités informelles qui se sont développées ont été les plus déterminantes dans l'amélioration du confort et des revenus des populations et ont même participé au financement des activités de services et agricoles (ODS, 2008).

SMIG et SMAG : Pour ce qui est de la période allant de 1987 à 1999 les SMAG ont évolué respectivement pour les deux années, de 3 dinars par jour à 5,6 dinars par jour. Tandis que le SMIG du régime 40 heures a atteint 0,904 dinars par heure vers les années 1998, contre 0,855 dinars par heure pour le régime 48 heures (INS : 2007₁, 2009₂).

Dépense moyenne par personne en Tunisie : La période 1975- 1990 est marquée par accroissement des dépenses par personne en Tunisie. En effet, elle est passée respectivement pour ces deux années de 147 dinars à 716 dinars par an.

Indicateurs sociaux de développement en Tunisie : Durant la période 1970-2000 : l'attention portée au développement rural a fortement baissé, la priorité était accordée aux activités industrielles et de sous-traitance. Il y'a toutefois un programme de développement régional (PDR) qui avait pour objectif, d'améliorer les conditions de vie (électrification, adduction en eau potable, accès agricoles, centre de soins, écoles et lycées...) en milieu rural et la fixation de la population rurale dans leur zone. En effet, les taux d'appropriation estimés respectivement des télévisions, de parabole, de réfrigérateur et de téléphone portable sont 94,2% ; 68,4% ; 88,4% ; et 79,8% en 2007 (INS,...).

En Tunisie, 87,4 % des ménages sont raccordés au réseau de l'eau potable en 2004, contre 60,6% en 1994 soit un taux d'accroissement de 44,2%. Ce taux atteint 93,9% en 2008. Dans le gouvernorat de Médenine, 97,8% des ménages sont raccordés au réseau de l'eau potable en 2004, contre 55,4% en 1994 soit un taux d'accroissement de 76,5%. Ce taux a atteint 99,8% en 2008 (INS, 2007₁; ODS, 1997-2007).

En Tunisie, 99 % des ménages sont raccordés au réseau électrique en 2004, contre 86,8 % en 1994 soit un taux d'accroissement de 14 %. Ce taux atteint 99,5% en 2008. Dans le gouvernorat de Médenine, 98,8% des ménages sont raccordés au réseau électrique en 2004, contre 90,4 % en 1994 soit un taux d'accroissement de 9,3 %. Ce taux a atteint 99,4% en 2008 (INS, 2007₁; ODS, 1997-2007).

En Tunisie, le nombre de centres de santé était de 1730 centres en 1994. En 2004, le nombre de ces centres a augmenté de 19,4 %. En 2008, cet indicateur a atteint le nombre de 2082 centres de santé. Le taux de couverture médicale est passé de 1 médecin pour 2384 habitants en 1987 à 1 médecin pour 1156 habitants en 2002. Dans le gouvernorat de Médenine, le nombre des centres de santé était de 94 centres en 1994. En 2004, le nombre de ces centres a augmenté de 17 % (INS, 2007₁; ODS, 1997-2007).

La Tunisie a commencé à exploiter le service Internet depuis les années soixante dix. En effet, d'après les recensements de l'Institut National des Statistiques, entre 2002 et 2003, le taux d'utilisation du réseau Internet a augmenté de 176 %. Ce taux a continué à augmenter faiblement vers la fin de l'année 2005. A partir des années 2006, le nombre des utilisateurs de ce service a été marqué par une augmentation très importante avec un taux d'accroissement de 131,67%. En 2008, le nombre d'utilisateurs du réseau Internet a atteint 3000000 personnes (INS, 2007₁).

Le taux d'urbanisation est devenu de plus en plus important à partir des années 2002. Cette tendance est accompagnée par un développement intense de zones urbaines attestées par le développement des services Internet, cinéma, postes d'emploi, grandes surfaces, moyens de déplacement, espaces de loisir, ainsi que le développement des villes et des besoins urbains. En Tunisie, le taux de population urbaine est de 65% en 2006 alors qu'il était de 50% en 1975 et de 40% en 1956, ce qui représente une croissance annuelle moyenne de 3,5%. Dans le gouvernorat de Médenine, le taux d'urbanisation a atteint 77,7% en 2006, contre un taux de 74,8% en 2002, et 60,5% en 1987.

Réseaux routiers et accès agricoles : Depuis une quinzaine d'années, dans le gouvernorat de Médenine, les actions de construction des routes sont importantes. Elles ont touché 1488000 km des pistes en 2007 contre 1158283 km en 1997, soit un taux d'accroissement de 28,46%. Un important effort a été déployé pour le désenclavement des zones rurales. En effet, sur 373 km de pistes rurales existantes en 2001 dans le gouvernorat de Médenine, 251 km ont été réalisés dans le cadre du PDRI et du FNS sans compter les autres intervenants.

Agriculture

Ces politiques ont accéléré le rythme des mutations au niveau du secteur agricole et en particulier dans le monde rural tunisien. Ces politiques se sont axées principalement sur le développement d'une agriculture plus sédentaire caractérisée par une mutation de systèmes transhumant à des systèmes agropastoraux plus commerciaux, basée sur l'irrigation, l'arboriculture, la céréaliculture, les cultures maraîchères. Ces systèmes sont basés aussi sur l'élevage semi extensif. Ces mutations sont aussi le résultat de l'héritage historique et des choix en matière de politiques de développement agricole et rural.

La production agricole s'est largement développée. Elle n'a répondu que partiellement aux besoins en augmentation des populations (quantitatif, du fait de la forte croissance démographique et qualitatif du fait de la compétitivité due à l'ouverture aux marchés

internationaux) qui ont pu bénéficier des revenus de l'émigration et des politiques publiques qui ont développé les grands travaux et les services.

Les systèmes de production agro-pastoraux traditionnels associaient à une activité d'élevage (ovin, caprin, camelin) prédominante la pratique d'une céréaliculture épisodique (orge et blé) et d'une agriculture plus intensive basée sur l'utilisation des eaux pluviales dans les vallées et sur les versants du Jebel. Celle-ci était centrée sur l'oléiculture avec des cultures intercalaires maraîchères et céréalières. Le fonctionnement de tels systèmes, voués majoritairement à l'autoconsommation, était rythmé par des cycles saisonniers de déplacements et d'activités, très largement dépendant de l'occurrence des pluies et de leur répartition spatiale.

Suite à l'abandon de la politique de collectivisation menée dans les années soixante, le début des années 1970 consacre une certaine libéralisation de l'économie, qui s'est accentuée au milieu des années 1980. L'attribution à titre privé d'une grande partie des terres collectives s'est poursuivie. L'évolution du secteur agricole a été concrétisée par l'extension continue de l'arboriculture, l'accroissement du cheptel et la stagnation des surfaces agricoles irriguées. La surface arboricole dans le gouvernorat de Médenine a connu un accroissement relativement important avec un taux d'accroissement de 27,6 % durant la période 1981-2004.

Durant la période (1971-1985), le secteur de l'élevage a connu un accroissement des effectifs des cheptels ovins et caprins, et une mutation progressive des modes de conduite qui a passé de l'extensif au semi intensif (Guillaume, 2003).

Dans le sud-est tunisien, l'effectif bovin est passé de 166 têtes en 1972 à 850 têtes en 1988, soit un taux d'accroissement de 10,97 %. Entre 1986 et 2002, l'effectif ovin et caprin est passé de 243130 à 304830 unités femelles, soit un taux d'accroissement de 25,38 %.

Dans le gouvernorat de Médenine, le secteur élevage est diversifié. Il comprend l'élevage bovin, ovin, caprin et camelin. Les résultats des statistiques faites par le CRDA ont permis de décrire la tendance de ce secteur entre 1984 et 2007. En effet, les têtes bovines ont passé de 613 têtes en 1984 à 1000 en 1997 à 1320 en 2007. L'élevage ovin est caractérisé par 5561 têtes en 1984, par 185000 en 1997 et par 310000 en 2007. L'élevage caprin est composé par 1069 en 1984 qui sont devenus 113000 têtes en 1997 puis 200000 en 2007. L'élevage camelin est important et commence à se développer. Il est passé de 11000 en 1997 à 19000 en 2007.

Dans le gouvernorat de Médenine : Le nombre de personnes impliquées dans l'emploi agricole est assez élevé, mais il ne doit pas cacher le sous emploi existant et le caractère saisonnier de cet emploi. Le secteur agricole n'est pas la principale activité économique, on peut le considérer essentiellement en tant que complément aux autres activités. Comme cela se passe actuellement, seule la pluriactivité permet d'assurer un développement agricole durable. De plus, le secteur agricole crée relativement peu d'emploi, qui en outre sont peu rémunérés.

Les politiques volontaristes de développement

C'est dès la fin des années 1970 et tout au long des années 1980 qu'une politique de développement assez volontariste a été mise en place avec des effets assez importants en terme d'amélioration du contexte économique et social et un certain équilibre avec les autres régions (Elloumi et Abaab, 2009).

La période (1971-1985) a connu le flux d'attribution des terres collectives à titre privé en plus de la création de plusieurs organismes de recherche, d'étude et d'encadrement des agriculteurs (IRA, ODS, OEP, CGDR...). D'après Delville (1998), une redistribution de la terre entraînerait sans nul doute une meilleure utilisation du travail familial disponible et, par la même, un accroissement de la productivité globale du secteur agricole. Elle a été accompagnée de politiques d'appui à la production agricole aux volets relativement classiques (financement et crédit, assistance technique, organisation...). Le pays a commencé par

promulguer plusieurs lois visant à encourager les investissements étrangers et les investissements dans le secteur agricole.

L'agriculture a toujours été à la base de la richesse du pays ; facteur primordial d'accumulation de capital. C'est le secteur porteur de l'économie du pays. C'est une agriculture de rente essentiellement orientée à l'exportation (Lewis, 2002). Dans ce secteur l'élevage a connu un accroissement des effectifs (ovins et caprins) et une mutation progressive des modes de conduite des troupeaux de l'extensif au semi-extensif.

Pendant cette période, l'attention était accordée aux activités industrielles et de soutraintance. Il y a toutefois un programme de développement régional et d'animation rurale (PDR) qui avait pour objectif, à travers des actions ponctuelles à caractère agricole et d'infrastructure de base, d'améliorer les conditions de vie en milieu rural et de lutter ainsi contre les effets pervers du développement et notamment contre l'exode qui prenait une dimension inquiétante. Le programme de développement rural a été mis en place en 1973 et avait pour objectif principal « la correction des distorsions induites par l'ancien modèle de développement » (Abaad et al, 2001). Cette période a connu l'élaboration des programmes de développement rural et rural intégré qui visaient en première partie la fixation de la population par la création des emplois, la diminution de l'exode rural et l'atténuation du déséquilibre régional.

En terme de mobilisation des ressources naturelles (eau et sol), c'était des préoccupations de l'Etat depuis les années 80. Une décennie après, ces actions sont devenues de gestion et de valorisation de ces mêmes ressources. Pour ce faire, plusieurs programmes et stratégies ont été implémentés. Ce sont les stratégies de conservation des eaux et des sols, la stratégie d'économie d'eau, la stratégie de conservation du sol, le code forestier qui ont été implémentées pendant cette période, mais une dégradation accrue de ces ressources encore plus rares continue à s'accroître.

Le secteur irrigué a connu d'importantes actions de développement. Enorme sont les programmes de la gestion et de la valorisation de l'eau d'irrigation. Dans le gouvernorat de Médenine, les superficies équipées en irrigué se sont accrues de 301000 ha à 376 000 ha durant la période 1992-2006. Parallèlement à cette tendance, les superficies irriguées sont estimées à 301000 ha en 2006 contre 232 000 ha en 1992, 1040 ha en 1986, et 850 ha en 1956.

Les politiques de grands travaux "barrages, périmètres, et CES" ont permis de mieux mobiliser les ressources rares et d'imaginer une modernisation de l'agriculture. Dès les années 80, il s'agit d'une politique de mobilisation, mais dès 1990 elle devient de gestion et de valorisation des ressources en eau et en sol.

A partir de 1986, le pays a connu une phase qui est caractérisée par des politiques plus libérales, instituées à la suite des difficultés rencontrées par la Tunisie au niveau des équilibres macroéconomiques et agricoles (Boughanmi, 1995). Cette année marque la première année de croissance négative du pays depuis son indépendance. En effet, depuis l'adoption de ce programme, le contenu des politiques agricoles, notamment les mesures relatives aux transferts indirectes au profit des producteurs, ont été révisées à la baisse. De nouveaux changements dus aux engagements de la Tunisie à l'OMC ont affecté les mécanismes de régulation des marchés agricoles. Les nouvelles règles à observer, conformément à ces négociations, comportent essentiellement : la poursuite de l'ajustement structurel par l'élimination des subventions, l'encouragement du libre-échange et la privatisation des entreprises publiques (Bachta et al, 2003).

En 1986, le gouvernement se met officiellement d'accord avec le Fonds Monétaire International (FMI) sur la mise en place de ce Programme d'Ajustement Structurel en signant un accord sur un programme de reprise économique sur 18 mois. En 1988, on accorde à la

Tunisie le recours à des fonds étendus pour une période de trois ans. Par la suite, la période de prêt est étendue plusieurs fois jusqu'en 1992, mettant en évidence la confiance de l'organisation en l'aptitude du gouvernement à mettre en œuvre une réforme structurelle de l'économie. Les programmes de d'Ajustement structurels vont présenter une catastrophe pour les zones rurales difficiles. En effet, la réduction drastique des budgets de l'Etat et son « désengagement » des activités productrices directes vont surtout concerner ces zones là. Un certain nombre de services de l'Etat dans les zones rurales difficiles seront privés de moyens et rendus ainsi inefficaces (Campagne et al, 2009). Selon Dimassi (2009), la concrétisation de ces programmes s'est traduite par une accentuation des déséquilibres inter catégories sociales, inter générations et inter régions.

Les mesures inhérentes à la mise en place du Programme d'Ajustement Structurel et la politique de libéralisation ont accéléré le rythme des mutations au niveau du secteur agricole et en particulier dans le monde rural tunisien. Ces mutations sont aussi le résultat de l'héritage historique et des choix en matière de politiques de développement agricole et rural (auteur ???).

Devant les phénomènes qui se sont mis en place, l'Etat a cherché, à partir des années 1990, à reprendre la main par la mise en œuvre des programmes de développement rural intégré. En effet, riche de l'expérience des PDR, et de l'accumulation des connaissances sur le milieu rural, l'administratif était en mesure d'élaborer une stratégie de développement rural plus cohérente et plus complète qui prend en compte à la fois la complexité du développement, la relation entre le développement du milieu rural et celui de l'armature urbaine et surtout de relativiser la place de l'agriculture dans le développement des espaces ruraux (Abaab et al, 2001). Cette stratégie a donné naissance aux programmes de développement rural intégré (PDRI) qui ont permis sur près d'une décennie (1986-1992) d'intervenir dans un grand nombre de zones et de créer ainsi une certaine dynamique qui a été favorisée par une politique de prix favorable aux produits agricoles.

L'objectif fondamental de ces PDRI est d'aboutir à une redistribution de l'effort d'investissement en matière d'infrastructure de base. La construction des routes ou des pistes joue un rôle important dans le désenclavement des zones défavorisées : l'ouverture des espaces en rendant facile la circulation des capitaux, des hommes, des biens et des services, incitera sans doute les producteurs agricoles à intensifier leurs relations marchandes et par conséquent à adapter leurs stratégies aux besoins du marché national voire international). Et d'améliorer les conditions de vie (création de potences d'eau potable à usage public). Les projets de ce programme sont souvent conçus pour promouvoir l'agriculture, conserver les ressources naturelles et créer des emplois en milieu rural. Deux générations de PDRI se sont succédées en Tunisie depuis le lancement des premiers programmes (Bessaoud et al, 2009). Pendant cette même période, d'importantes réformes ont suivi les efforts d'investissement pour la promotion du secteur irrigué et la rationalisation de l'exploitation de l'eau (Al Atiri, 2004).

Plus de 109 projets dans le cadre des PDRI ont été financés en Tunisie depuis 1984. Dès les années 1990, les conditions de vie des ruraux se sont améliorées en termes de logements, d'accès à l'eau potable et à l'électricité et le taux de pauvreté rural est devenu inférieur à celui urbain. Enfin, le nombre d'exploitations rurales a fortement augmenté, ce qui a aussi contribué à une surexploitation des ressources naturelles (Elloumi, 2006).

De façon générale, ces projets de développement rural se sont développés dans un environnement institutionnel caractérisé par l'apparition de certaines nouvelles formes de gestion et de concertation : conseils ruraux, institutions décentralisées, groupements et associations coopératives. Ils ont favorisé l'émergence de ces structures ainsi que leur fonctionnement dans des zones économiquement marginales (Requier-Desjardins, 2009)

Ces PDRI ont pour objectif la promotion des activités agricoles et des petits métiers par le recours à la pluriactivité. C'est dans ce sens que les ONGs essaient de fonder leurs stratégies d'intervention dans le cadre des PDRI. La dernière décennie est caractérisée par la mise en place d'un ensemble d'institutions locales qui ont pour objectif de représenter la population locale dans la gestion des projets de développement.

Depuis les années 1990, un texte de loi est venu réglementer la création de groupements de développement agricole (GDA) qui ont une vocation plus large. Toutes ces structures donnent un cadre à la participation de la population dans les choix et l'exécution des projets de développement concernant leur terroir ou leur région. Cette participation témoigne de la volonté de l'Etat de donner plus d'espace pour l'expression des besoins de la population (Mezghenni, 2002).

Institutions de développement agricole dans le gouvernorat de Médenine : Dans le gouvernorat de Médenine, les institutions de développement agricole sont diverses selon leurs occupations. Le nombre des Associations d'Intérêts Collectif (AIC) à vocation principale la gestion de l'eau d'irrigation au niveau des périmètres publics irrigués, a fortement augmenté durant la période 1998-2006. Mais, depuis les années 2006, le nombre des AIC a diminué vu la création en parallèle des Groupements de Développement Agricole, qui au plus de la gestion des ressources, ils s'occupent des actions de développement des exploitations agricoles (contrôle des crédits, des subventions, gestion des problèmes au niveau des exploitations) (ODS, 1998-2007).

Les Cellules Territoriales de Vulgarisation (CTV) est une institution représentative du Commissariat Régionale au Développement Agricole, dans chaque sous régions (administrativement appelée imadat).

A partir du milieu des années 1990, avec l'adhésion au GATT, puis la signature des accords de l'OMC (avril 1994), celui de la Zone de Libre Echange (ZLE) avec l'UE (Janvier 1996), la Tunisie est entrée en plein pied dans une période de libéralisation et d'ouverture des marchés. Cette ouverture met en perspective une plus grande ouverture qui portera la concurrence aux produits agricoles tunisiens non seulement sur le marché extérieur mais aussi sur le marché intérieur. D'ailleurs, avec le protocole d'accord signé en 2001 et qui concerne les produits agricoles, la Tunisie a déjà été amenée à faire des concessions avec l'UE en contre partie de celles offertes par l'UE à la Tunisie et qui élargissent les facilités accordées par les précédents accords.

Face à ce contexte, la politique agricole tunisienne met de plus en plus l'accent sur l'amélioration de la compétitivité des produits agricoles et sur l'amélioration de l'environnement des producteurs et leur insertion dans les filières. Donc une ouverture notable sur le marché international et un changement des besoins qui en dépendaient.

Malgré la mobilisation de nouvelles ressources et l'accompagnement par l'Etat tunisien pour en contrôler les effets négatifs, le développement de l'agriculture s'est traduit par une pression accrue sur les ressources naturelles et un exode rural.

Avec la croissance démographique que la migration n'a pas compensé, la pression sur les ressources et la compétition sur les terres entre agriculture et élevage a engendré des tensions sur l'accès aux ressources et un morcellement du foncier préjudiciable au développement agricole : éloignement des parcelles, taille réduite empêchant la rentabilité des investissements, conflits d'usage des parcours pour l'élevage (Requiers-Desjardins, 2009).

La réduction et la fragmentation de l'espace de parcours rend difficile le déplacement des troupeaux et poussent les éleveurs les moins pourvus en moyens de déplacement à accentuer leur pression sur les zones les plus accessibles ce qui entraîne leur dégradation avec des effets cumulatifs et irréversible (Elloumi et Abaab, 2009).

D'après Elloumi et Abaab (2009), malgré les efforts consentis par les pouvoirs publics et la réponse des acteurs qui se sont traduites par des améliorations des conditions de vie et un ralentissement de l'exode et une réduction des flux migratoires. Toutefois ces acquis restent fragiles et les incidences en terme sociaux et en terme de dégradation des ressources naturelles sont assez importantes.

La période des années 2000 : la diminution progressive et relative de l'agriculture

Depuis les années 2000, l'économie de la région sud-est de la Tunisie ne se base qu'en partie seulement sur l'agriculture. Elle repose aussi et surtout sur les services, les revenus de l'émigration, les revenus directs et indirectes du tourisme (Djerba-Zarzis), les revenus des activités informelles avec la Lybie, et ceux des industries de Gabès et plus récemment de la zone industrielle de Zarzis. Face aux difficultés rencontrées par l'agro pastoralisme pour subvenir aux besoins des populations rurales, la pluriactivité s'est donc imposée. Ce sont même très souvent les revenus extérieurs qui participent au développement de l'agriculture et donc au maintien de ces populations dans des zones défavorisées (Guillaume et al, 2003).

Caractérisées par un climat aride, les zones du sud-est tunisien sont fortement influencées par la sévérité des conditions climatiques. Un changement climatique marqué par la succession des années de sécheresse avec une élévation de la température. Conjugué à des mutations socioculturelles, le changement climatique a conduit à un dysfonctionnement de la dynamique du secteur agricole. Ces changements ont eu des effets directs sur la diminution de l'autosuffisance régionale en produits agricoles locaux, vu le recours aux produits du marché qui sont subventionnés par l'Etat.

L'agriculture dépendait du marché international européen. Pour ce faire, l'oléiculture est devenue le produit agricole le plus répondu dans la région du sud-est tunisien. La politique de subvention des produits agricoles notamment la céréaliculture conjugée avec la succession des années de sécheresse ont conduit à un abandon de cette culture. Ce produit stratégique a connu depuis deux années une élévation des prix, ce qui a handicapé le secteur agricole puisque l'alimentation humaine et de bétail en dépendait.

Une étude sur les stratégies d'adaptation de la population locale du sud-est tunisien au changement climatique (Sghaier et al, 2009) a montré que la subsistance de cette population est liée au marché soit en produits agricoles ou autres. L'agriculture est maintenue comme activité secondaire qui dépend de la pluriactivité. Dans ces zones, la pluriactivité est basée sur l'artisanat et les petits métiers. Ces dernières, procurant naguère un respectable revenu d'appoint aux ménages paysans, ont subi un coup fatal, suite à l'invasion du pays par des produits de mauvaise qualité mais à bon marché, provenant en particulier de la Chine. De ce fait les flux migratoires des zones rurales couvrent de plus en plus non seulement les hommes mais aussi les femmes (Dimassi, 2009).

Depuis les quinze dernières années, les réalisations des politiques de développement par le biais des programmes de développement (PDRI, FNS, PDR et les programmes des ministères), ont conduit à une amélioration incontestable des conditions de vie (électrification, adduction de l'eau potable, scolarisation, logement, soins médicaux...). Mais parallèlement au développement technologique, de nouveaux besoins apparaissent et un changement total du mode de vie a marqué la population récente. Les jeunes sont devenus liés à un marché européen qui dépendait de la révolution technologique. Ces jeunes diplômés se trouvaient devant un problème crucial qui est le chômage contre un besoin d'un niveau de vie convenable soit moderne. Ces besoins sont contrariés par une monétarisation de tous les services (services informatique, internet, scolarisation, soins...).

La demande d'emploi s'est considérablement modifiée ces dernières années. D'avantage de femmes et de nouveaux diplômés de l'enseignement supérieur sont sur le marché de travail mais aussi une forte pression de la population active ne disposant pas d'un niveau d'instruction élevé. D'après les résultats des données de l'Institut National des Statistiques, le problème de chômage a fortement touché les jeunes diplômés et les qualifiés par rapport aux autres niveaux d'instruction. En effet, ce taux est passé de 10,9% en 2000 à 19% du taux total de chômage en Tunisie en 2007. Cette période est marquée par le retour des jeunes diplômés à l'émigration, avec un exode rural en accentuation. Ils ont abandonné l'agriculture malgré qu'ils puissent la pratiquer dans d'autres pays.

Le taux de croissance démographique en Tunisie est devenu de plus en plus faible à raison de 1,2% en 2004 contre un taux de 2,3 en 1994 (INS, 2008₁, 2008₃). Ce début de dépeuplement ne résulte pas seulement de repli manifeste de la fécondité mais aussi et surtout de l'amplification sans précédent de l'émigration (Dimassi, 2009).

Une politique d'obligation et de généralisation de scolarisation déjà existante a rapidement accéléré le taux de scolarisation. Pour ce faire, le nombre des écoles est passé de 446 écoles en 2000 à 450 en 2006 (INS, 2006 ; 2007₂; 2009₃). *En contre partie et pendant cette même période, le Taux d'analphabétisme a atteint 10% en 2009 contre 27% d'analphabètes en 1999* (INS, 2007₃; 2009₃). Cette politique a été décrite par Dimassi (2009) par une massification désordonnée de l'enseignement. Elle a conduit au renchérissement de la main d'œuvre agricole du coût de production.

Le produit intérieur brut par habitant en Tunisie a rapidement augmenté. Il est estimé à 8800 dinars en 2007 contre 5500 dinars en 2000. Ce ci est lié directement à l'accroissement des SMIG et des SMAG. En effet, pour ce qui est de la période allant de 1999 à 2009 les SMIG ont évolué avec un taux d'accroissement annuel moyen de l'ordre de 38,15 % passant de 42,91 dinars par jour en 1999 à 59,28 dinars par jour en 2009 pour le régime de 48 heures. Tandis que le SMIG du régime 40 heures a évolué de 45,36 dinars à 51,44 dinars par jour, soit un taux d'accroissement annuel de 13,4%. *Le SMAG journalier a été porté, pour sa part, de 5,609 dinars à 7,749 dinars au cours de la même période ; soit un taux de progression de près de 38,15 % en moyenne par an entre 1999 et 2009.*

La dépense moyenne par personne en Tunisie a fortement augmenté avec un taux d'accroissement de 154 % pendant la période allant de 1990 à 2005. En effet, elle est passée respectivement pour ces deux années de 716 dinars par an et par personne à 1820 dinars par an et par personne. Les programmes de développement (urbains, ruraux), l'augmentation des SMIG et des SMAG, et l'amélioration du niveau de revenu grâce à la pluriactivité ont eu des impacts directs sur l'amélioration de cet indicateur. Grâce à l'ouverture aux marchés européens, les dépenses des individus sont devenues liées aux marchés dont pas d'autoproduction. Ces dépenses sont plus élevées au niveau de la population urbaine que celles des communautés rurales (PNUD, 1999). En effet, durant la période 1990-2005, les dépenses ont augmenté de 890 dinars à 2171 dinars par personne par an en milieu urbain. Tandis que la population rurale a enregistré presque la moitié des dépenses urbaine passant de 460 dinars à 1161 dinars par individu de la population non communale (INS, 2007₁).

Prix à la production et à l'importation des céréales : D'après Tounekti (2009), depuis 1970, les produits alimentaires sont achetés à bas prix vu l'augmentation de la production et la subvention de l'agriculture. Cependant, à partir des années 80, les prix des aliments du cheptel ont subi une véritable flambée à cause surtout de la suppression des subventions étatiques. Cette tendance a eu des sérieux impacts négatifs sur les revenus des paysans, surtout lorsqu'elle a été accompagnée par un fort rétrécissement des parcours naturels (Dimassi, 2009). Vers la fin des années 2006, commence une période d'augmentation des prix de tous

les produits stratégiques tels que produits alimentaires de base, énergie, et matières premières. Cette période est caractérisée par une augmentation spectaculaire des prix, imprévisible, non maîtrisée par les experts, et par une déstabilisation des économies. Il s'agit d'une situation aggravée par la tendance des Etats en désengagement de la subvention.

Entre 2005 et le début de l'année 2008, les prix ont été multipliés par 3,69 en ce qui concerne le blé dur, par 2,56 en ce qui concerne le blé tendre et par 2,4 en ce qui concerne l'orge.

Le sud tunisien est un milieu avec de fortes contraintes et profondes modifications

Le sud-est tunisien est formé par les trois gouvernorats de Médenine, Gabes et Tataouine. C'est une zone aride qui est soumise aux changements d'ordre climatiques, économique, démographique, et socioculturel (Evolution des mœurs et changement de la nature des besoins-monétarisation), dans un cadre de mondialisation qui n'est pas favorable aux zones arides.

Cette zone est marquée par :

Une aridité liée aux contraintes climatiques : L'aridité marque le sud tunisien dans ses composantes physiques (températures élevées ; pluviométrie faible et irrégulière; succession des années sèches, ressources en eau rares et limitées). Mais aussi dans ses caractères productifs, culturels, sociaux et politiques. Les ressources sont rares, eau et biomasse. Les conséquences de l'aridité ont pu être amenuisées par la mobilisation, grâce aux travaux d'infrastructure qui ont permis une mobilisation importante des ressources.

Des contraintes économiques : la mondialisation qui n'est pas favorable aux zones arides, et qui se traduit ces dernières années par l'inflation, notamment augmentation des prix des céréales et des produits alimentaires, augmentation des charges de production, problèmes d'écoulement des produits agricoles (compétitivité locale et macro)

Les évolutions démographiques : la croissance démographique a été lente jusqu'à l'indépendance. Elle s'est accélérée au cours des trente années suivantes du fait de l'amélioration des conditions de vie et des politiques de santé. Elle s'est progressivement réduite ces dernières années.

Les changements culturels (évolutions socioculturelles) : évolution des mœurs, changement de la nature des besoins des jeunes (liés totalement au marché), accroissement des charges monétaires à l'échelle des ménages, diminution de l'autoconsommation des produits agricoles locaux (liés au transport et aux circuits commerciaux). Les facteurs socio-économiques sont liés aux évolutions d'une société pastorale, à l'organisation collective tribale, évolutions induites par une ouverture au monde et à l'abandon des pratiques nomades et le développement des besoins monétaires.

Ces changements ont contribué à des transformations des systèmes d'activité agricole et des pratiques des agriculteurs. Ces transformations ont été la spécialisation de l'agriculture et l'abandon de la céréaliculture, la diminution de l'élevage extensif, l'extension de l'arboriculture (*oléiculture*), le défrichement des parcours, et la transformation des surfaces céréalières et pastorale en zone arboricole, ainsi que le recours aux activités extra agricoles.

En tout état de cause, il y a eu une augmentation de l'exode rural avec ou non transmission de la terre. Une augmentation des populations urbaines dans les petits centres pour des raisons d'accès aux services (école, hôpital,...).

D'où la nécessité de repenser l'action politique. Dans la région du sud-est tunisien, il s'agit de chercher un compromis entre :

- maintenir le secteur agricole comme un secteur économique important
- maintenir en parallèle l'artisanat, le tourisme et l'industrie
- fixation de la population locale, développer la notion de rattachement régional et foncier

- Répondre aux besoins de la population (création des postes d'emploi...)
- Retour à l'autosuffisance en terme de produits agricoles locaux.